

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2019 a permis au tribunal d'améliorer encore ses indicateurs de situation, en dépit de l'augmentation sensible des requêtes. Après trois années marquées par une certaine régression, les entrées ont affiché une hausse de près de 6 %. La juridiction est néanmoins parvenue à maintenir un taux de couverture positif grâce à la mobilisation de l'ensemble des magistrats et agents de greffe.

Le stock a donc à nouveau diminué et l'effort porté sur les affaires les plus anciennes a porté ses fruits puisque les dossiers de plus de deux ans ne représentent désormais que 1,80 % des instances en cours.

Les délais de jugement sont améliorés, le délai prévisible moyen de jugement ayant ainsi été réduit à 7 mois et 18 jours. La priorité accordée au contentieux de l'urbanisme a été pleinement respectée, les recours dirigés contre les permis de construire des logements collectifs étant jugés en moins de 10 mois. Les procédures d'urgence, en hausse également, restent traitées avec la plus grande célérité.

Le tribunal s'est attaché à poursuivre son action déterminée en faveur des modes alternatifs de règlement des litiges et a pu engager cette année près de 200 médiations. Parallèlement, la généralisation de la rédaction en style direct de ses décisions et de la dématérialisation de ses procédures visent à répondre plus que jamais aux attentes des justiciables.

Geneviève VERLEY-CHEYNEL

9 855

affaires enregistrées
+ 5,7 %
par rapport à 2018

10 475

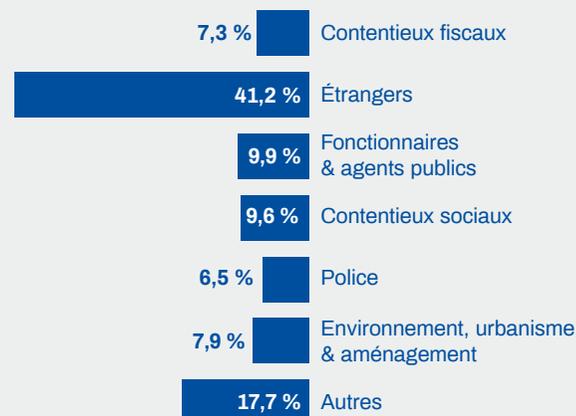
affaires jugées
- 0,7 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

7 mois et 18 jours

- 39,8 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

